



Adainville
Bazainville
Boinvilliers
Boissets
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin en Serve
Dannemarie
Flins Neuve Eglise
Goussainville
Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tartre Gaudran
Longnes
Maulette
Mondreville
Montchauvet
Mulcent
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St Martin des Champs
Tacoignières
Tilly
Villette

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

Année 2024

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS HOUDANAIS**

22, porte d'Épernon
BP15
78550 Maulette

T. 01 30 46 82 80
F. 01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr

www.cc-payshoudanais.fr

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20250626-DEL7126062025-AI
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Sommaire

1	Présentation du service	3
1.1	Périmètre géographique d'intervention du SPANC	3
1.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	4
1.3	Compétences assurées par le SPANC	5
1.4	Le règlement de service	5
2	Evènements marquants de l'année 2023	5
3	Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2023	5
3.1	Les contrôles de conception-réalisation	6
3.2	Les contrôles de vente	6
3.3	Les contrôles de bon fonctionnement	7
4	Les prestations entretien « vidange »	7
5	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0)	8
6	Estimation du taux de conformité des installations	8
7	Financement du service	11
7.1	Tarifs appliqués aux usagers	11
7.2	Les contrôles	11
7.3	Les vidanges	12
7.4	Dépenses	12
7.4.1	Fonctionnement	12
7.4.2	Investissement	12
7.5	Recettes	13
7.5.1	Fonctionnement	13
7.5.2	Investissement	13
7.6	Présentation du résultat du service sur l'année 2023	13
8	Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2024	14

1 Présentation du service

1.1 Périmètre géographique d'intervention du SPANC

Créé en 2006, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) est aujourd'hui exercé sur les 36 communes que compte la collectivité.



A savoir :

Adainville
Bazainville
Boissets
Boinvilliers
Bourdonné
Boutigny-Prouais
Civry la Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Flins-Neuve-Eglise
Goussainville

Grandchamp
Gressey
Havelu
Houdan
La Hauteville
Le Tarte Gaudran
Longnes
Maulette
Montchauvet
Mondreville
Mulcent
Orgerus
Orvilliers

Osmoy
Prunay-le-Temple
Rosay
Septeuil
St Lubin de la Haye
St-Martin-des-Champs
Tacoignières
Richebourg
Tilly
Villette

1.2 Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La Communauté de Communes du Pays Houdanais comptait 30 609 habitants (données 2022). C'est près de 7 368 habitants de la population qui était desservie par le SPANC, soit 24 %. Ces chiffres correspondent à l'indicateur SISPEA D. 301.0.

Commune	Nombre d'installations	Type de zonage*	Nombre d'habitants (données 2022)	Nombre d'habitants desservis par le SPANC
Adainville	256	Mixte	662	461
Bazainville	99	Mixte	1 496	178
Boissets	5	Mixte	286	9
Boinvilliers	6	Mixte	247	11
Bourdonné	76	Mixte	518	137
Boutigny-Prouais	498	Mixte	1 709	896
Civry-la-Forêt	18	Mixte	367	32
Condé-sur-Vesgre	162	Mixte	1 277	292
Courgent	221	ANC	393	393
Dammartin-en-Serve	70	Mixte	1 412	126
Dannemarie	107	ANC	226	226
Flins-Neuve-Eglise	75	ANC	163	163
Goussainville	199	Mixte	1 330	358
Grandchamp	154	ANC	301	301
Gressey	49	Mixte	556	88
Havelu	75	ANC	130	130
Houdan	43	Mixte	3 738	77
La Hauteville	113	ANC	168	168
Le Tartre Gaudran	21	ANC	39	39
Longnes	113	Mixte	1 567	203
Maulette	131	Mixte	1064	236
Mondreville	37	Mixte	405	67
Montchauvet	40	Mixte	302	72
Mulcent	67	ANC	107	107
Orgerus	126	Mixte	2 550	227
Orvilliers	59	Mixte	954	106
Osmoy	8	Mixte	413	14
Prunay-le-Temple	216	ANC	419	419
Richebourg	8	Mixte	1 617	14
Rosay	204	ANC	367	367
Septeuil	231	Mixte	2 313	416
St-Lubin-de-la-Haye	200	Mixte	948	360
St-Martin-des-Champs	63	Mixte	313	113
Tacoignières	11	Mixte	1 159	20
Tilly	268	ANC	531	531
Villette	6	Mixte	546	11
TOTAL	4 035		30 609	7 368

Un coefficient de 1,8 est appliqué arbitrairement par installation pour estimer la population desservie sur les communes présentant un zonage en AC et en ANC.

*Type de zonage :

- AC : Assainissement Collectif, les effluents rejetés sont traités en station d'épuration

- ANC : Assainissement Non Collectif, les effluents rejetés sont traités par une installation autonome située sur les propriétés

- Mixte : La commune est, selon les secteurs géographiques, desservi par l'assainissement collectif ou les effluents sont traités par des installations autonomes.

1.3 Compétences assurées par le SPANC

Le SPANC assure les compétences obligatoires de contrôles relatifs à la vie de toute installation d'ANC, à savoir :

- Conception : Vérification du bon dimensionnement du projet, de la filière retenue et de la faisabilité technique
- Réalisation : Contrôle de la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art notamment le DTU 64.1
- Vente : Vérification obligatoire du bon fonctionnement de l'ANC lors des transactions immobilières (validité : 3 ans)
- Bon fonctionnement : Vérification du bon fonctionnement de l'ANC tous les 10 ans si conformes et tous les 8 ans si non conforme.

Le SPANC assure également la compétence facultative vidange « entretien » au moyen d'un marché de prestations de service permettant de proposer des tarifs préférentiels. Pour les installations réhabilitées par la CC Pays Houdanais, cette prestation s'effectue via une convention (incluant 2 vidanges avec un paiement annuel sur 8 ans). Depuis avril 2024, cette prestation peut être demandée par l'ensemble des usagers via un formulaire disponible sur le site Internet.

1.4 Le règlement de service

Le règlement de service a été modifié deux fois en 2024 :

- Une première fois le 29 février 2024 pour intégrer la modification de la grille de tarification des contrôles et préciser la rédaction de certains articles concernant les conditions de réalisation des contrôles, les points de départ d'application des pénalités et la suppression des articles faisant références aux opérations de réhabilitation.
- Une seconde fois le 11 avril 2024 pour intégrer la réalisation des prestations de vidange hors convention.

2 Evènements marquants de l'année 2024

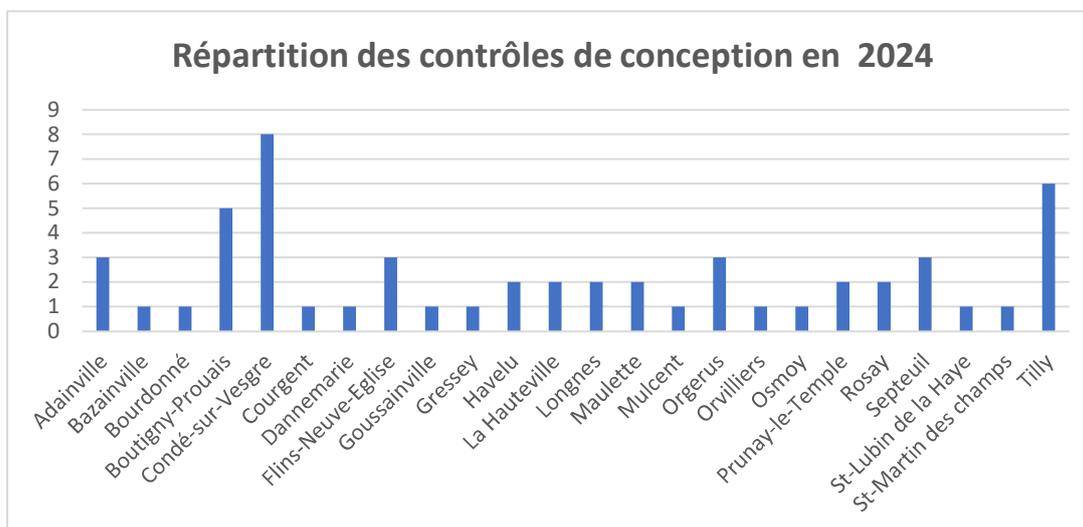
Plusieurs évènements marquants sont intervenus au cours de l'année 2024.

- La cadence des contrôles de bon fonctionnement s'est renforcée avec l'arrivée, au sein des équipes d'Eure-et-Loir Ingénierie, d'un technicien dédié à la réalisation des contrôles de bon fonctionnement sur le territoire du Pays Houdanais.
- La modification des tarifs d'Eure-et-Loir Ingénierie a entraîné la modification de la grille tarifaire des contrôles de la CCPH.
- Le service de réalisation des vidanges a été ouvert à l'ensemble des usagers.
- La comptabilité du SPANC accusant un retard de deux ans sur les échéanciers de vidange, ces derniers ont dû être rattrapés auprès des usagers.

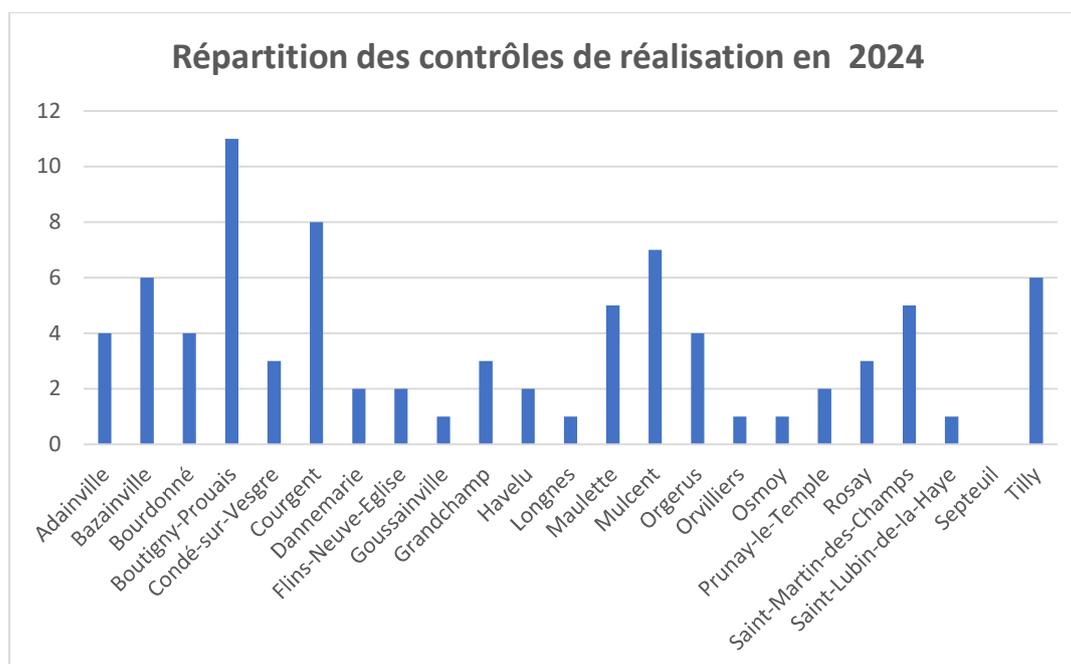
3 Les contrôles réalisés par le SPANC sur l'année 2024

3.1 Les contrôles de conception-réalisation

En 2024, le prestataire ELI a réalisé (sans compter les réexamens) 54 contrôles de conception sur 24 communes, répartis comme suit :

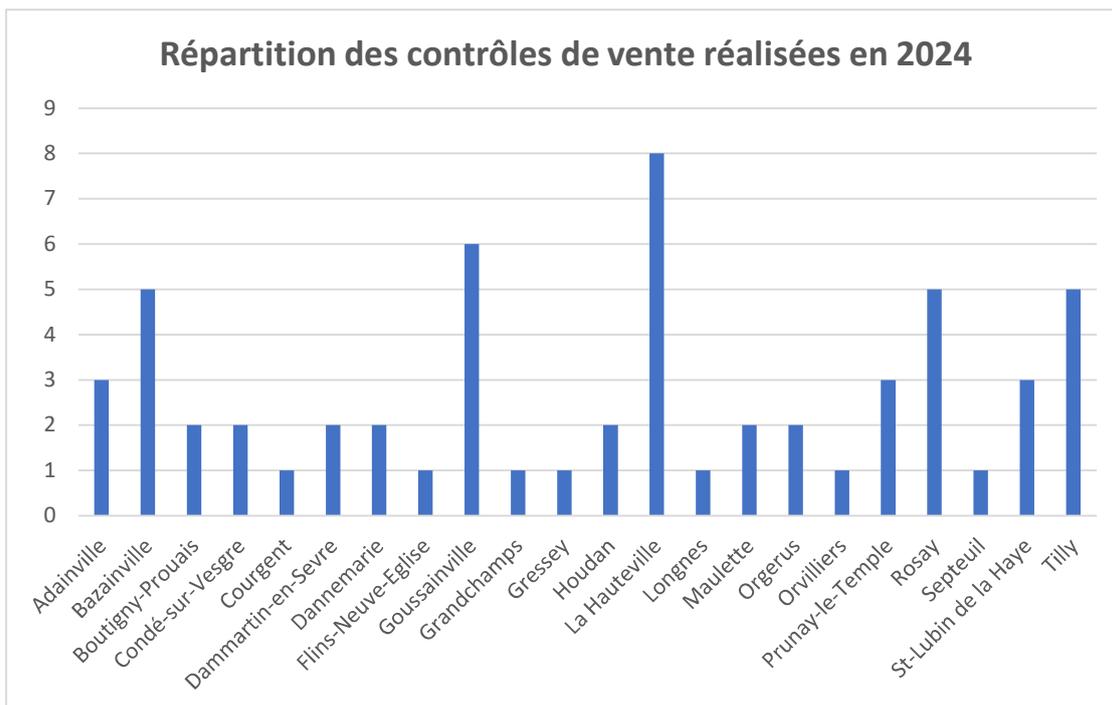


En 2024, ELI a réalisé 82 contrôles de réalisation sur 23 communes, répartis comme suit :



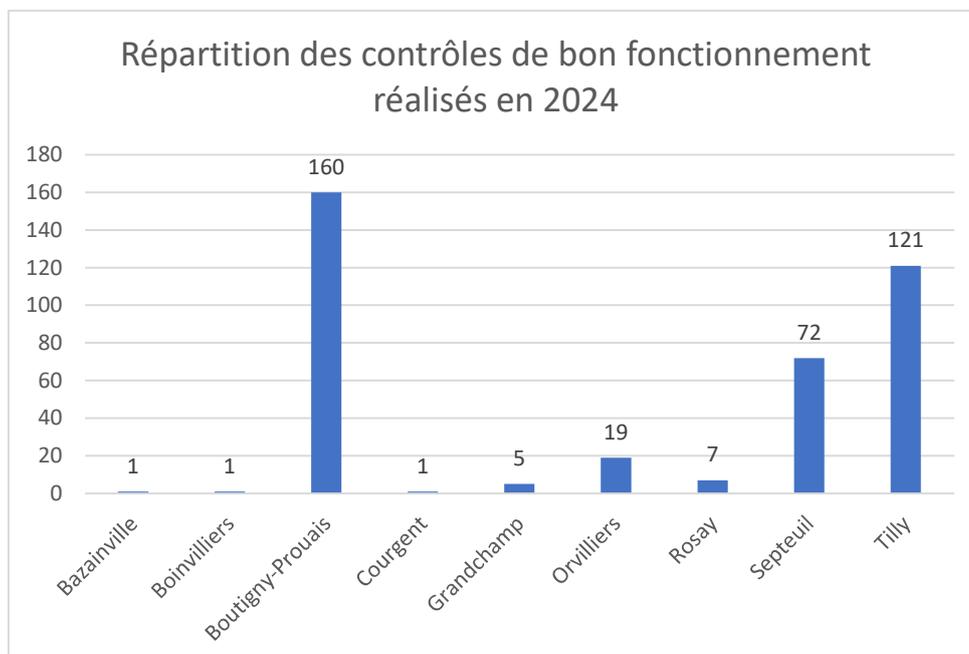
3.2 Les contrôles de vente

En 2024, 59 contrôles de vente ont été réalisés (hors comptabilisation des immeubles supplémentaires et contre-visites) répartis sur 22 communes comme suit :



3.3 Les contrôles de bon fonctionnement

En 2024, 387 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés. A noter que ces contrôles sont réalisés de manière sectorisée en privilégiant les zones à enjeux sanitaire en premier lieu. Des campagnes ont ainsi été menées sur les communes de Septeuil, Tilly et Boutigny-Prouais.



4 Les prestations entretien « vidange »

En juin 2023, le Conseil communautaire de la CCPH a attribué le marché d'entretien vidange à la société SVR. Jusqu'en avril 2024, seules les installations ayant fait l'objet d'une réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau pouvait bénéficier du service de vidange au travers d'une convention. Cette dernière prévoit une redevance annuelle sur 8 ans contre la réalisation de 2 vidanges espacées de 4 ans. Ce service a finalement été ouvert à l'ensemble des usagers.

En 2024, 65 vidanges conventionnées ont été réalisées (dont 4 vidanges supplémentaires). 24 vidanges ont été réalisées hors convention.

5 Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (Indicateur SISPEA D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Base		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application du règlement de service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	5	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	10	10
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	5	10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 130 contre 120 en 2023.

A noter que la hausse de la note du service entre 2023 et 2024 s'explique par l'ouverture de la prestation vidange à l'ensemble des usagers.

6 Estimation du taux de conformité des installations

Un contrôle permet de classer une installation parmi cinq cas recensés :

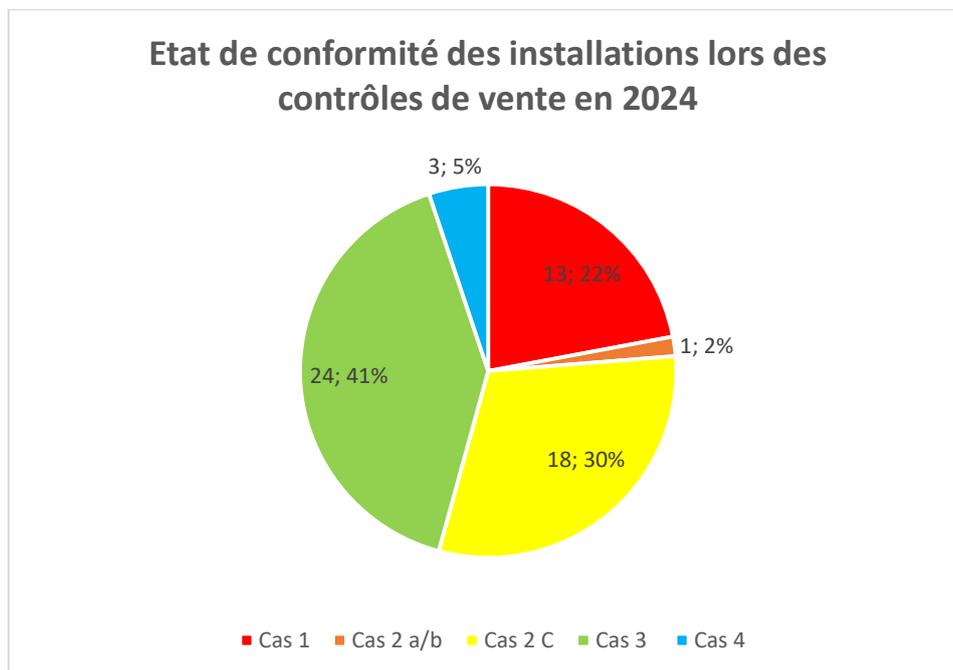
Installations non conformes

- Cas 1 : Absence d'installations d'ANC
- Cas 2 :
 - o Installation présentant un danger pour la santé des personnes quelle que soit sa localisation (cas 2a)
 - o Installation en zone à enjeux sanitaires, présentant un danger pour la santé des personnes (cas 2a)
 - o Installation en zone à enjeux environnementaux, présentant un risque environnemental avéré (cas 2b)
 - o Installation située en dehors d'une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (cas 2c)

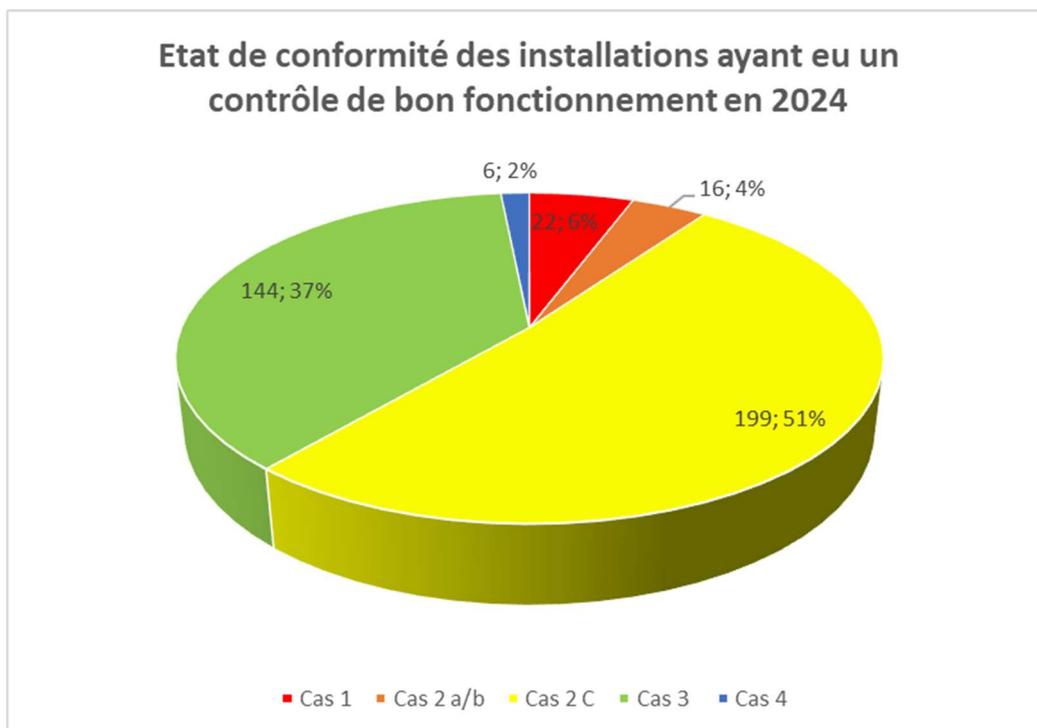
Installations conformes

- Cas 3 : Installation avec absence de non-conformité mais présentant des défauts d'entretien ou une usure d'un de ses éléments constitutifs
- Cas 4 : Installation avec absence de non-conformité

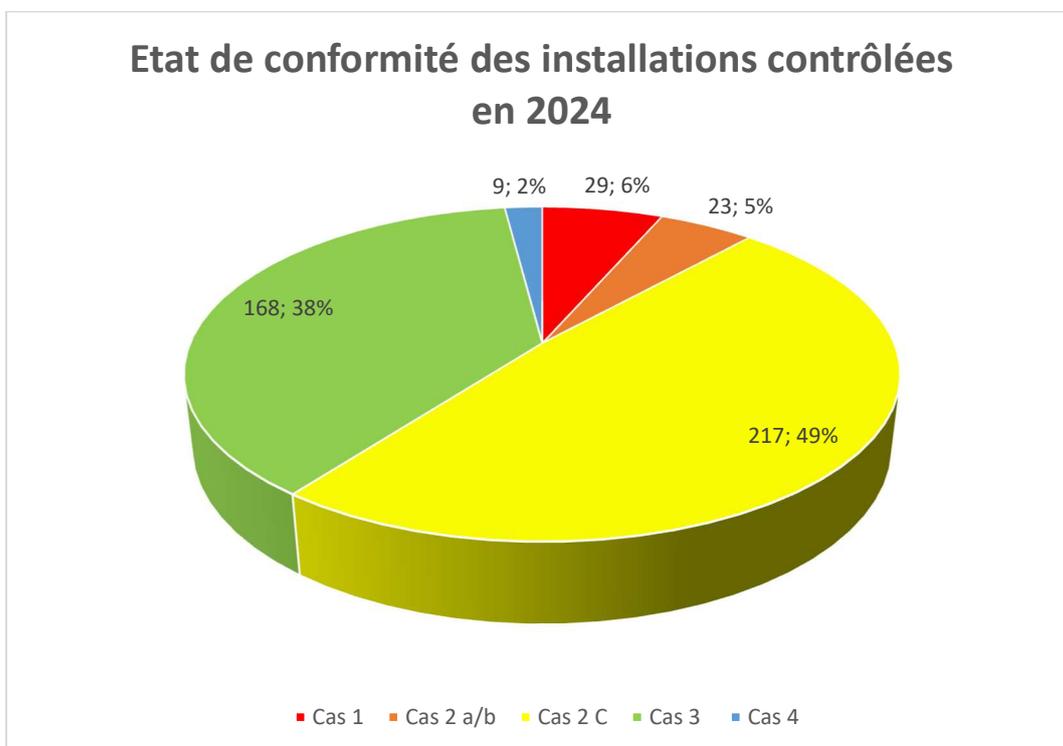
Les contrôles de vente réalisés en 2024 par ELI ont permis d'identifier 32 installations non conformes (soit 54 % des ANC contrôlés) et 27 installations conformes (soit 46 % des ANC contrôlés) réparties selon les cas suivants :



Les contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2024 par ELI et portant principalement sur les communes de Septeuil, Tilly et Boutigny-Prouais ont permis d'identifier 61 % d'installations non conformes soit 237 ANC sur les 387 contrôlés. A noter que contrairement aux contrôles de vente, les usagers ne réalisent pas immédiatement une contre-visite pour apporter les éléments de conformité qui auraient manqué au cours de la visite ou dégager les regards permettant d'attester du bon dimensionnement de l'installation.

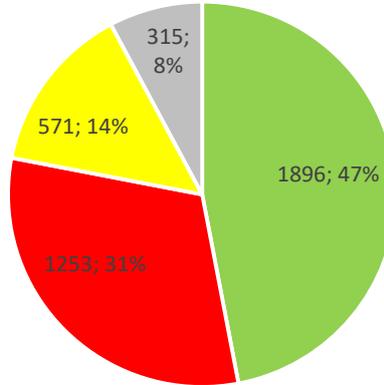


Ainsi, tout contrôle confondu réalisés par ELI, il a été identifié 269 installations non conformes soit 60 % des installations contrôlées.



L'exploitation des données indiquées sur le nouveau logiciel YPRESIA permet de déterminer une estimation du taux de connaissance et l'état de conformité des installations sur territoire de la CCPH. Ces données sont représentées ci-dessous et correspondent à l'indicateur SISPEA P301.3.

Etat de conformité des ANC de la CCPH en 2024



- Conformes (Cas 3 + Cas 4 + réalisation conforme)
- Non conformes et présentant un risque sanitaire et environnemental (Cas 1 + cas 2 a/b + Réalisation Non conforme)
- Non conformes mais ne présentant pas un risque sanitaire et environnemental (Cas 2c)
- Non connu

A noter que cet indicateur est fiabilisé au fur et à mesure du nettoyage de la base de données et de l'acquisition de connaissances sur l'état des installations au travers des contrôles réalisés. Les installations affichant un résultat non connu sont celles dont le SPANC connaît l'existence mais pour lesquelles il n'a pas encore réalisé de contrôle.

7 Financement du service

7.1 Tarifs appliqués aux usagers

7.2 Les contrôles

Afin de prendre en compte l'évolution tarifaire des contrôles facturés par Eure-et-Loir Ingénierie, le Conseil communautaire du 28 février 2024 a voté l'évolution de la grille tarifaire applicable au 1^{er} avril 2024.

Prestations	Nouveaux tarifs en € T.T.C	Anciens tarifs en € TTC
Contrôle de conception	239 € TTC	194 € TTC
Contrôle de réalisation	239 € TTC	194 € TTC
Contrôle de vente	394 € TTC	265 € TTC
Contrôle de vente + caméra	443 € TTC	313 € TTC
Contre-visite de contrôle de vente + caméra	322 € TTC	229 € TTC

Prestations	Nouveaux tarifs en € T.T.C	Anciens tarifs en € TTC
Immeubles supplémentaires vente	322 € TTC	229 € TTC
Contrôle de bon fonctionnement	282 € TTC	244 € TTC
Contre-visite de contrôle de bon fonctionnement + caméra	237 € TTC	204 € TTC
Immeubles supplémentaires bon fonctionnement	237 € TTC	192 € TTC
Frais pour déplacement infructueux et pénalité pour modification RDV moins de 48 h avant	125 € TTC	103 € TTC
Pénalité absence / refus de contrôle / obstacle à la mission du SPANC	Montant de la redevance du contrôle majoré de 100 %	Montant de la redevance du contrôle majoré de 100 %
Pénalité pour absence d'installation ou non-conformité	chaque année dans la limite de 400 %	% chaque année dans la limite de 400 %

7.3 Les vidanges

Suite à l'attribution du marché de prestations vidange, le Conseil Communautaire du 28 juin 2023 a voté l'application des tarifs suivants pour les prestations de vidange :

Prestation de vidange avec traitement des matières de vidange	Prix unitaire pour fosse de 3m ³	189,20 € TTC
	Prix unitaire par m ³ supplémentaire	31,90 € TTC
Linéaire de tuyau supplémentaire au-delà de 30 m		2,31 € TTC
Traitement administratif de la demande		10 % du montant des prestations + 38 € TTC

7.4 Dépenses

7.4.1 Fonctionnement

11- Charges à caractère général	119 896,23 € HT
12 – Charges de personnel et frais assimilés	63 905,70 € HT
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	85,08 € HT
65 – Autres charges de gestion courante	161,91 € HT
67 - Charges exceptionnelles	3 677,82 € HT
68 - Dotations aux amortissements	0 € HT
TOTAL	187 726,74 € HT

7.4.2 Investissement

45811- Opérations pour le compte de tiers	11 835 € HT
TOTAL	11 835 € HT

7.5 Recettes

7.5.1 Fonctionnement

002- Résultats d'exploitation reportés	1 166,58 € HT
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	210 168,64 € HT
75 – Autres produits de gestion courante	4,88 € HT
77 – Produits exceptionnels	0 € HT
78 - Reprise sur amortissement	1 119 € HT
TOTAL	212 459,10 HT

7.5.2 Investissement

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	536 683,78 € HT
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85,08 € HT
TOTAL	536 768,86 € HT

7.6 Présentation du résultat du service sur l'année 2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 002 DU BP 2024)	0.00 €	1 166.58 €	1 166.58 €
	RESULTAT 2024	187 726.74 €	211 292.52 €	23 565.78 €
	RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER	187 726.74 €	212 459.10 €	24 732.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (LIGNE 001 DU BP 2024)	0.00 €	536 683.78 €	536 683.78 €
	RESULTAT 2024	11 835.00 €	85.08 €	-11 749.92 €
	RESULTAT A REPORTER	11 835.00 €	536 768.86 €	524 933.86 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €	0.00 €

REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2025	REPORT FONCTIONNEMENT (RECETTE AU 002)	24 732.36 €
	REPORT EN INVESTISSEMENT (RECETTE AU 001)	524 933.86 €
	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (RECETTE AU 1068)	0.00 €

Le 10/04/2025

Delphine MONSIEUR
Maire (E) des Communes Participantes
ECC du Mans et la zone
P.D. 

Conseil communautaire du 10 avril 2025

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20250411-DEL2510042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

8 Evolution prévisionnelle du service pour l'année 2025

La dématérialisation des procédures de demandes de contrôles et de vidange va être étudiée. Des contraintes de service ont empêché la mise en application des pénalités pour les installations non conformes à l'automne 2024 comme cela était prévu. Cette action est reportée sur l'année 2025.

Les campagnes de contrôle de bon fonctionnement vont se poursuivre sur les communes de Maulette, Condé-sur-Vesgre, Dannemarie, Adainville et Bourdonné.